



Ecuries du Vergnet

FICHE D'INSCRIPTION 2022/2023

Le Vergnet

81190 MOULARES

06.66.37.99.70

N'oubliez pas de me fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique régulière de l'équitation et à la compétition si elle est envisagée au cours de l'année.

Cavalier :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Niveau équestre :

Date de naissance :

Responsable Légal : Père Mère Tuteur

A renseigner obligatoirement pour les cavaliers mineurs

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Profession :

Courriel :

Santé et sécurité :

Fournir un certificat médical attestant de l'aptitude et de non contre-indication à la pratique des sports équestres incluant la compétition pour les cavaliers souhaitant concourir en compétition.

Médecin traitant : Dr

téléphone :

Orientation demandée en cas d'accident :

Hôpital général d'Albi Clinique :

Vaccin antitétanique oui Non (fortement conseillé)

Allergies et contre-indications médicamenteuses :

Personnes à contacter en cas d'urgence :

Nom et Prénom :

Téléphone :

Objectif équestre de cette année : réalisation personnelle ? découverte d'une discipline ? sortie compétition ? travail à pied ? Gestion des émotions ?

Assurances :

Tous les moyens sont mis en œuvre aux Ecuries du Vergnet pour minimiser les risques inhérents à la pratique des sports équestres. Cependant, ces risques demeurent, et il faut s'en prémunir.

Les Ecuries du Vergnet sont assurées en responsabilité civile professionnelle (voir affichage à l'entrée) pour ses adhérents dans le cadre de leur pratique équestre dans le cadre des écuries.

Par ailleurs, la licence de la Fédération Française d'Équitation peut prendre en charge une partie des frais liés à d'éventuels accidents personnels des cavaliers.

Néanmoins, il est vivement conseillé aux cavaliers de souscrire une assurance personnelle complémentaire.

Règlement intérieur :

Les Ecuries du Vergnet disposent d'un règlement intérieur que chacun doit respecter, en particulier les adhérents, les cavaliers et leurs accompagnateurs. Ce règlement intérieur est affiché au centre équestre et nous vous invitons à en prendre connaissance. Il stipule entre autres :

- les règles de sécurité à appliquer (port du casque, règles de manèges,...)
- les règles de fonctionnement du centre équestre (gestion des équipements,...)

Droit à l'image :

Dans le cadre des activités des Ecuries du Vergnet, des photos sont régulièrement prises en souvenir.

Ces clichés peuvent faire l'objet de parution ou d'exposition (site internet, presse, Facebook,...).

Afin d'être en règle avec le droit à l'image, il nous est obligatoire de recueillir votre consentement pour l'utilisation de ces photos.

Par principe nous considérons que vous nous donnez votre accord, sinon, barrez ce paragraphe.

Transports :

Dans le cadre des activités des Ecuries du Vergnet, des sorties peuvent être organisées : randonnées, concours,...

A ces occasions, les cavaliers peuvent être transportés par la monitrice ou d'autres adhérents du club.

Par principe nous considérons que vous nous donnez votre accord, sinon, barrez ce paragraphe.

Signatures :

Le cavalier ou son représentant légal, ci-dessous désigné :

Nom : _____ Prénom : _____

- Certifie exact les renseignements portés au recto et verso de cette fiche d'inscription,
- Déclare avoir eu connaissance de l'ensemble des conditions de pratique équestre aux Ecuries du Vergnet,
- S'engage à respecter le règlement intérieur des Ecuries du Vergnet.

Fait à _____ , le _____